

NÉGOCIER LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL

DURÉE 1 JOUR



PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

- > Elu.e.s CSE / Délégué.e.s Syndicaux.ales / Représentant.e.s de Section Syndicale / Représentant.e.s Syndicaux.ales au CSE / Membre de l'exécutif d'un Syndicat
- > Avoir suivi la formation CSE-Connaissance FNCSB-CFDT
- > Avoir suivi la formation Négociateur.trice d'entreprise et/ou la formation loi Travail (CSE) serait un plus



OBJECTIFS DE FORMATION

- > Appréhender le contenu et la négociation d'un protocole d'accord préélectoral



DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

- > Anticiper les enjeux de la négociation
- > Préparer la négociation
- > Le calendrier électoral
- > Le formalisme de l'invitation à la négociation
- > La négociation
- > Les clauses obligatoires et facultatives d'un protocole d'accord préélectoral
- > La validité du protocole d'accord préélectoral et les recours
- > Le déroulement du vote
- > Présentation des différents outils CFDT à disposition



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Présentations, exposés et synthèses de l'animateur, travaux individuels



DATES ET LIEUX

voir formations programmées par la FNCSB page 42.

- Cette formation peut être organisée à la demande. Rapprochez-vous de votre Syndicat ou du Pôle Formation de la FNCSB (coordonnées pages 68 et 69).



COÛT

- Formation gratuite si organisée par la FNCSB dans le cadre de leur plan d'action annuel
- 20€ par jour/stagiaire si demande spécifique d'un Syndicat, d'une Section ou d'une Inter.